Contrôle technique des deux roues : Clément Beaune cède à l'Europe



Article rédigé par Boulevard Voltaire, le 26 juin 2023

Source [BV]: Coincée entre les ukases de Bruxelles et les nerfs à vif de la corporation des motards, la France aura résisté près de dix ans. Mais, maintenant, c'est fini: le contrôle technique des deux roues (CT2R) doit entrer en vigueur. Et si l'on comprend bien le communiqué du ministre des transports, « une concertation avec l'ensemble des acteurs » s'est tenue depuis l'automne. Il soumet aujourd'hui les textes à « consultation publique ». En clair, tout est décidé mais on fait quand même semblant de nous demander notre avis. On sent qu'il marche sur des œufs.

Ainsi, la mesure n'entrera en vigueur que progressivement, « à partir de début 2024 pour les véhicules les plus anciens, c'est-à-dire ceux immatriculés avant le 1er janvier 2017 ». C'est d'autant plus prudent que les centres de contrôle sont loin d'être prêts, et surtout qu'il serait dangereux d'emm... tout le monde en même temps.

Le contrôle devra porter « sur l'ensemble des champs de contrôle (sécurité, pollution atmosphérique et sonore) » mais sera « fortement simplifié par rapport aux voitures, avec un nombre de points de contrôle divisé par quatre », dixit le ministère. C'est gentil, et d'autant plus facile qu'un deux-roues a au moins quatre fois moins de pièces qu'une voiture...

Ce CT2R concernera tous les deux-roues motorisés, « les plus de 125 cm3 mais aussi ceux en-dessous des 125 cm3 ». Ce que n'exigeait nullement la Commission européenne. Mais nous, on est les « Monsieur+ », qui en rajoutent toujours une petite couche. Il paraît que les 50cc - déjà bridés au point d'avoir à les pousser dans les côtes - seraient plus accidentogènes. C'est probable, mais évidemment plus à cause de la conduite des jeunes conducteurs que du fait de l'état de leur véhicules.

Lire la suite

26/06/2023 01:00